



SBDU

Bilan et objectifs

3^e Forum des exportateurs
de biens à double usage – 5 juin 2013

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services



1. BILAN – ACTIVITE DU SBDU

1. Licences individuelles

2011 : 3220	2012 : 3540	2013 : 1340
2011 : 6,4 G€	2012 : 4,8 G€	2013 : 1,6 G€

2. Licences globales

2011*: 22	2012 : 16	2013 : 5
-----------	-----------	----------

3. Dossiers hors licence (DHL)

2011 : 244	2012 : 280	2013 : 119
------------	------------	------------

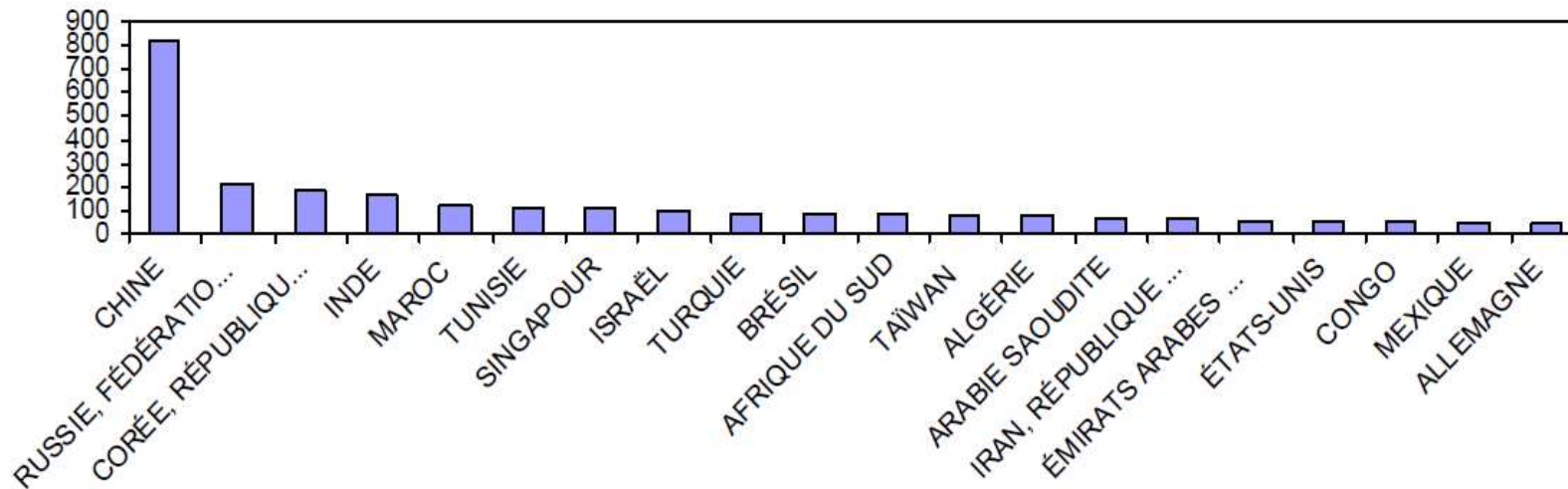
4. Autorisations générales communautaires

Une centaine d'autorisations (EU001 à 006) délivrées en 2012



1. BILAN – LICENCES INDIVIDUELLES

Nombre de licences notifiées, par principaux pays de destination



En montant, les exportations sont dominées par les grands contrats (nucléaire et satellites), pour près de 50 %



**Demande de licence déposée
par l'Exportateur**

Service des biens à double usage (SBDU)

- 1 Vérification de la recevabilité de la demande**
- 2 Transmission à l'exportateur de l'attestation de recevabilité de la demande par le pôle administratif**
- 3 Examen de la demande par le pôle technique**

*Si la demande ne présente pas de
sensibilité particulière,*

Expertise autonome par le SBDU

*Si la demande présente une ou des difficultés
particulières,*

**Examen par la Commission interministérielle des
biens à double usage (CIBDU)**

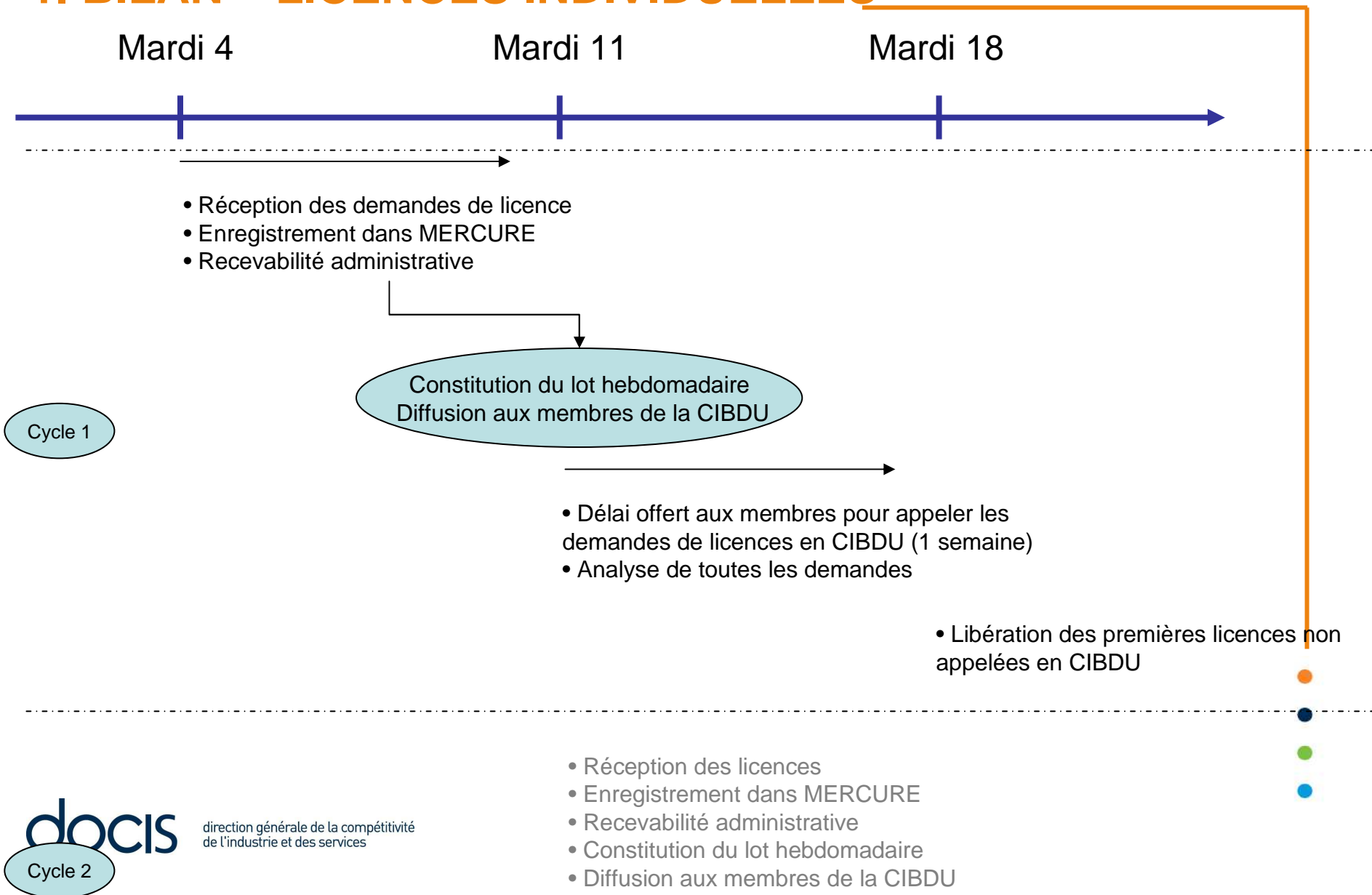
- Réunions mensuelles ou + en tant que de besoin
- Avis délibératoires rendus collégalement lors des réunions

**Décision du Ministre chargé de
l'Industrie (délégation au SBDU)**

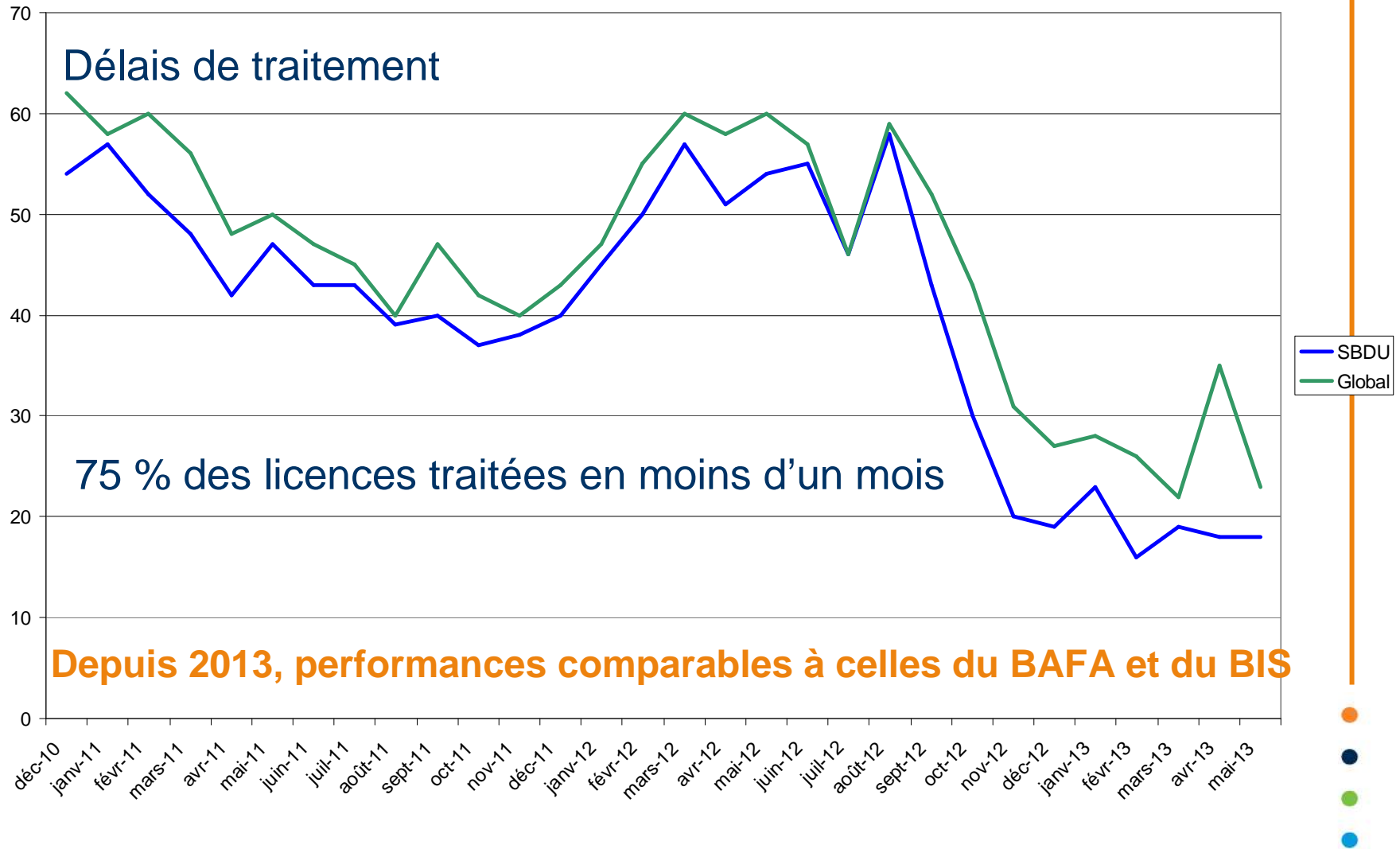
**Avis proposé par la CIBDU (ou exceptionnellement,
arbitrage par le Premier ministre) et décision prise par
le Ministre chargé de l'Industrie (délégation au SBDU)**

**Notification de la
décision par le SBDU**

1. BILAN – LICENCES INDIVIDUELLES



1. BILAN – LICENCES INDIVIDUELLES



2. OBJECTIFS 2013-2014

- 1. Assurer le déploiement d'EGIDE dans les meilleures conditions.**
En limitant les incidences sur la performance du service.
- 2. Maintenir le niveau actuel de performances pour le traitement des demandes de licence individuelle.**
Et l'améliorer en faisant de nouvelles propositions d'aménagement pour la préparation des CIBDU.
- 3. Inciter les industriels à déposer des demandes de licence globale et d'autorisations générales communautaires (EU001 à EU006).**
Pour réduire le nombre de licences individuelles.
Pour fluidifier les exportations.
- 4. Placer sous contrôle de délais les DHL (dossiers hors licence) :**
Réduire la durée des blocages en douanes.
Mieux orienter les exportateurs placés en situation d'avant-vente (avec la DGT pour les sanctions).
Rendre des décisions de classement pour entériner ou non la nécessité de dépôts de licence.

3. CONSIGNES AUX EXPORTATEURS

1. Importance du classement : analyse à conduire par l'exportateur :

- Si le bien est classé : dépôt de licence ou interdiction (cas de l'Iran) ;
- Si le bien n'est pas classé, demander au SBDU une confirmation (pour faciliter le passage en douane), qui pourra éventuellement être associée de réserves ou conduire à l'émission d'une catch-all ;
- Difficultés de compréhension du règlement habituellement rencontrées :
 - Traduction anglais/français ; relations entre l'équipement (classé ?) et le composant (classé), articles de classement « chapeau » ou encore description de solutions techniques plutôt que de performances ...
 - Voir avec le SBDU (DHL)

2. Importance du risque pays / contexte :

- Pays de l'avis aux exportateurs du 20 décembre 2012 (Premier ministre) ;
- Pays non soumis à embargo pour lesquels le risque de prolifération existe ;
- Pays pour lesquels le risque de réexportation vers des pays proliférants existe ;
- Voir avec le SBDU (DHL).

3. Importance de l'utilisateur final :

- Demandes de licences insuffisamment renseignées.



3. CONSIGNES AUX EXPORTATEURS

5. Importance de l'anticipation :

- Il n'est pas nécessaire d'avoir un contrat signé pour déposer une demande de licence, celle-ci doit seulement correspondre au projet de contrat ;
- Il est préférable de disposer d'un CUF pour faire la demande de licence.

6. Relations avec le SBDU :

- Boîte fonctionnelle doublusage@finances.gouv.fr ;
- Site internet (guide d'accompagnement et éléments pratiques) ;
- Réunions au SBDU ;
- Visites sur site ;
- Question du téléphone.

